



Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de la société MaaT Pharma (la « **Société** ») qui s'est tenue le 16 juin 2026 à 09 heures 30 au siège social de la Société, 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon, a approuvé la résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2026 (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel »).

Résolution	Description	Résultat du vote	Section correspondante dans le Document Universel d'Enregistrement 2025 (URD)
DOUXIEME RESOLUTION	Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2025 des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	Approuvée à 96,57%	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.2 (Ratios d'équité)
TREIZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'Administration	Approuvée à 99,89 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.1 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Président du conseil d'administration)
QUATORZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général	Approuvée à 96,52 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.2 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)

QUINZIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026	Approuvée à 99,46%	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.1 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Président du conseil d'administration)
SEIZIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2026	Approuvée à 96,50 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.2 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)
DIX-SEPTIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026	Approuvée à 96,50 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.2 (Rémunération des membres du Conseil d'Administration)

A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologie en phase clinique avancée, leader dans le développement de médicaments issus du microbiote intestinal dédiés à moduler le système immunitaire des patients atteints de cancer et à améliorer leur survie. Soutenue par une équipe experte qui s'engage à faire la différence pour les patients du monde entier, la Société a été fondée en 2014 et est basée à Lyon en France.

Pionnière dans son domaine, MaaT Pharma développe le premier candidat-médicament immunomodulateur basé sur le microbiote intestinal en oncologie. Grâce à ses technologies propriétaires de « pooling » (combinaison de dons de microbiotes sains) et de co-culture microbienne, MaaT Pharma développe des médicaments standardisés à haute diversité bactérienne, visant à améliorer la survie des patients atteints de cancer. MaaT Pharma est cotée sur Euronext Paris (MAAT) depuis 2021.



Contacts

MaaT Pharma – Relations investisseurs

Eric Soyer
Chief Financial Officer
+33 4 28 29 14 00
invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma – Relations médias

Pauline Richaud
Head of Communications
+33 6 14 06 45 92
media@maat-pharma.com